



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Nom du service

Dossier suivi par
Fanchon TESSIER
Téléphone
04.42.91.72.07
Mél.
Fanchon.tessier@ac-aix-
marseille.fr
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires ; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

VU l'arrêté du 25 mars 2019, fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche - session 2019 - est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 avril 2019


Bernard BEIGNIER



**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE
RECRUTEMENT D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES
ADMINISTRATIONS DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES
CHARGES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
- SESSION 2019 -**

2/2

Président :

TRINCA Eric Principal du collège Campra- Aix-en Provence

MEMBRES DU JURY

BAUDRU Eric	Principal du collège Gabriel Perry- Gardanne
CAIOLA Corinne	Conseillère technique de service social 13
DENAND François	Principal au collège François Mitterrand – Simiane Collongue
DESHAYES Muriel	Conseillère technique du recteur-Rectorat Aix-Marseille
DI FOLCO Marie-Pierre	Conseillère technique de service social – DSDEN des Bouches du Rhône
FLEURY Virginie	Conseillère technique de service social – DSDEN du Vaucluse
MANIVET DELAYE Nathalie	Principale au collège Mignet – Aix en Provence
NICOLLET Frank	Principal du collège jacques Prévert- St Victoret
SATORY Agnès	Conseillère technique de service social- Rectorat
SAUNIER Agnès	Conseillère technique de service social – Aix en Provence
SCHUHLER Marianne	Conseillère technique au CROUS-Avignon
SCOLARO Françoise	Conseillère technique de service social – DSDEN des Bouches du Rhône